



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

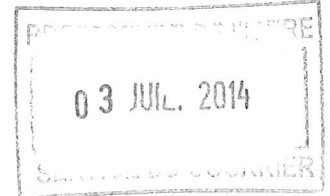
2014/42

L'an deux mil quatorze, le trente juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 juin 2014

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel.



DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2024,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 19 juin 2014 : la commune de MIZOËN exerce son droit de préemption sur les parcelles AB 505, 508 et 828, situées au village. Motif : projet communal de création d'une école maternelle, les locaux actuels étant vétustes, insalubres et trop exigus.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,



